



DECISION D'AGREMENT 2018-2020



CHARTRE QUALITE PHOTOVOLTAÏQUE

Décision du Comité de Pilotage du 10 octobre 2018

Entreprise : **EMERAUDE SOLAIRE**
Responsable : **Jacky LORANT**

Décision d'agrément :

AGREMENT INITIAL

Commentaire particulier :

L'engagement dans la Charte Qualité Photovoltaïque implique notamment d'établir une fiche de prescription selon le modèle en vigueur ci-joint pour chaque chantier agricole en Bretagne.
De plus, lorsque l'entreprise est invitée à une rencontre technique elle est tenue d'y participer.
Le non respect de ces dispositions impliquera l'exclusion de l'entreprise.

*Le Président
du Comité de Pilotage*

Yves Droumaguet